

COMITE DE PILOTAGE
Vendredi 03 Octobre 2019
CIRAD KOUROU

Participants

Présents à Kourou :

Michel Roux-Cuvelier, Directeur CRB Plantes Tropicales Guadeloupe, Thierry Leroy Appui scientifique caféier et membre du COREBIO, Bernard Perthuis correspondant Qualité et gestionnaire des collections Caféiers, Virgile Condina gestionnaire de la collection Hévéas, Maxime Le Roux VSC Qualiticien du CRB PPG, Catherine Carasco-Lacombe Responsable Qualité CRB T, Fabien Annebique Responsable Activité Station de Combi, Claude Vincent Appui Direction régionale Cirad, Michel Boccara responsable du CRB et gestionnaire de la collection Cacaoyers.

Présents en Visio depuis Montpellier :

Jean-Louis Noyer Directeur adjoint du Département BIOS-CIRAD, Dominique Garcia Chercheur Hévéa, Najate Maghnaoui Responsable Qualité CRB T, Pierre Charmetant Appui scientifique Caféier

Le représentant de la Direction régionale, Jacques Beauchêne, en mission n'a pu assister à la réunion.

Proposition d'ordre du jour

1. Cadre général de l'activité du CRB et politique générale

- Lignes stratégiques
 - Certification
 - Définition du périmètre
 - Veille réglementaire
- Evolution du CRB
 - Intégration d'autres plantes selon demandes et moyens
 - Relation avec CRB Antilles
 - Intégration réseau RARe/ florilege
- Fonctionnement
 - Services support
 - Station de Combi
 - Moyens matériels
 - Moyens humains
 - Moyens financiers
 - Projets liés
 - Utilisateurs

2. Planification des actions 2019-2020

- Certification
- Valorisation du CRB
 - Communication
 - Recherche de moyens de financement
 - Implication des directions
 - Implication des autorités locales
- Rationalisation des moyens de fonctionnement
- Contribution des utilisateurs
- Gestion des moyens humains
- Formation continue

3. Questions diverses

Préliminaire

La programmation de la réunion a profité de la présence en mission de responsables de CRB (C. Carasco et M. Roux-Cuvelier) et du responsable du projet REGEPE (T. Leroy). Les invités de Montpellier ont pu communiquer en visio-conférence. La liste des participants, jointe en annexe, adhère à liste préétablie souhaitable de la composition du Comité de Pilotage.

Cadre général de l'activité du CRB

L'objectif principal du CRB est de mettre en œuvre tous les moyens pour l'obtention de la certification dans l'année à venir.

Le recrutement du VSC Qualiticien pour une période de 12 mois a été effectué en temps : il sera présent jusqu'à la fin février 2020, grâce au financement du projet REGEPE. Il consacre 100% de son temps à améliorer la démarche qualité.

La recherche de l'organisme certificateur est en cours auprès des bureaux spécialisés.

D'un commun accord, il a été décidé que seuls les caféiers (Canephora et Arabusta) et les cacaoyers pouvaient entrer dans le périmètre de la certification. Les collections d'hévéas ne remplissent pas les conditions minimales requises pour y être intégrées (manque d'informations et de travaux de conservation) ; elles pourront cependant rejoindre ce périmètre quand le nécessaire sera fait.

La veille réglementaire est assurée grâce au travail réalisé par un stagiaire en Maîtrise de droit pendant 6 mois (Wildor Léonard) en relation avec les juristes du Cirad à Montpellier (A.Rey et T. Sureau), qui poursuivent cette action.

Evolution du CRB

Un point a été présenté par Mme C. Carasco à la suite du Pré-Audit qu'elle a réalisé cette même semaine.

Il en ressort que la date prévisionnelle de février 2020 pour soumettre le dossier de certification n'est pas réaliste : en conséquence, il faut :

Tabler sur une soumission à la fin du 1^{er} semestre 2020

Qu'un responsable Qualité soit en charge du dossier à cette échéance.

Pour cela, il faudra donc que, soit :

- Nilda de la Reberdière, en poste au CRB PT en Guadeloupe, puisse assurer aussi son rôle en Guyane ; il faudrait pour cela qu'une lettre de mission soit établie.
- B. Perthuis suive une formation pour obtenir les qualifications requises
- Le qualicien VSC obtienne une prolongation de son contrat de 4 mois ; dans ce cas, le budget reste à trouver.

Il faut d'autre part suivre l'évolution de la norme appliquée aux CRB : la norme actuelle (NFS96-900) pourrait être remplacée par la norme ISO 9001/2015. Il faudrait dans ce cas pouvoir agir en conséquence.

L'intégration d'autres plantes au CRB PPG avait déjà été évoquée (Bois de rose, Aquilaria, arbres forestiers). Cependant cette option va à l'encontre de la tendance à la réduction nécessaire des surfaces à entretenir en raison des coûts importants supportés par le Cirad.

Les conditions précises pour la conservation externalisée des plantes du périmètre sont à trouver ainsi que les moyens y afférant.

Michel Roux-Cuvelier a présenté l'option du rapprochement des CRB PPG et CRB T Antilles. Cela suppose la mise en place d'une direction commune, Nilda de la Reberdière étant responsable en Guadeloupe, avec un correspondant local en Guyane. Cette organisation nécessite qu'une décision d'établissement soit prise.

Le CRB T dépend de l'UMR AGAP, dont certains membres (N. Maghnaoui et M. Roux-Cuvelier) font partie du Comité de RARE. L'intégration dans ce réseau du CRB PPG pourrait favoriser le développement technologique (aspects sanitaires, sécurisation des ressources (par ex. cryoconservation), génotypage, phénotypage), le management de la qualité, le partage des données (portail web OLGA v2), et permettre une visibilité internationale.

Fonctionnement du CRB PPG

La station de Combi est l'infrastructure d'accueil du CRB PPG en mettant à disposition les locaux, le matériel agricole, les véhicules et les terrains. De plus les fluides, carburant, eau et électricité, et l'entretien des infrastructures sont assurés par l'UMR AGAP.

Le personnel opérationnel dépend actuellement de l'UMR AGAP sauf pour le dernier recruté (G Tatencloux) rattaché à la DR-Antilles-Guyane. L'organigramme fonctionnel du CRB PPG est joint en annexe.

Dans l'hypothèse d'un rattachement de la station de Combi à la DRAG, le personnel pourrait éventuellement dépendre administrativement de celle-ci.

La station de Combi est tributaire des projets bénéficiant de financements extérieurs (principalement FEDER ; FEADER/RITA), qui participent à la conservation du matériel biologique et à sa diffusion. Cependant, en l'absence de chercheur affecté sur place et de projet à financement dédié, le CRB PPG maintient des collections à minima (cas de l'hévéa).

L'évolution de l'effectif des chercheurs des plantes incluses dans le CRB PPG (caféiers et cacaoyers) est à prendre en compte dans la GPEC. La direction de BIOS (JLN) assure qu'elle s'est déjà penchée sur la question.

Le CRB PPG a été le pourvoyeur de matériel végétal à des chercheurs (CIRAD, Université de Guyane) des projets de recherche et de développement (FEADER C2G2, BREEDCAF), des entreprises privées (NESTLE, SUNTORY, GRASSALCO).

Le CRB PPG a initié l'enrichissement de la collection de cacaoyers par une importation de matériel biologique originaire d'Equateur et du Pérou par l'intermédiaire de la Station de Quarantaine de l'Université de Reading.

Le budget de fonctionnement alloué en début d'année s'élevait à 4000 Euros ; le total des dépenses au 30/09/2019 s'élevait à 1438.90 €, soit 36% du budget. Cependant suite à une directive du responsable de l'équipe GS, les achats de petit équipement et les déplacements prévus pour la fin d'année ne pourront être imputés sur le code affaire du CRB. (Tableau récapitulatif des dépenses tiré de Figaro en annexe)

Planification des actions 2019-2020

Tous les moyens en vue de la certification au cours de l'année 2020, doivent être mis en œuvre : l'audit de Mme C. Carasco a identifié les points de progrès (8) à réaliser et les non-conformités (5) à éliminer.

Le personnel qualifié devra être présent au jour de l'audit de certification. La désignation du qualicien responsable de la préparation du dossier doit être actée.

La communication et l'information doit être améliorée, notamment par la mise à jour des bases de données (migration vers OLGA V2).

La poursuite du projet REGEPE et sa prolongation doit permettre d'assurer la pérennité du CRB, dont la certification doit être confirmée sur la durée.

En vue de l'intégration de l'hévéa dans le périmètre du CRB, les moyens nécessaires à la formation du pépiniériste E.Thinot aux techniques de multiplication de cette plante doivent être recherchés (formation continue ou autre source de financement).

Afin de maîtriser les coûts de fonctionnement du CRB, des tarifs de mise à disposition des ressources de matériel biologique devraient être établis.